

ATTESTATION

Je soussigné, Claude Cordier, président de la Commission de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels, certifie que, en raison des mesures gouvernementales exceptionnelles, adoptées afin d'endiguer l'épidémie de Covid-19, la Commission proroge la durée de validité de la carte de presse 2019 au **31 mai 2020**.

Cette attestation, qui devra être présentée par son porteur avec sa carte de presse 2019, est établie pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 16 mars 2020,

Claude CORDIER

